

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008**

Convoqué le 18 mars 2008, le Conseil Municipal de Herrlisheim s'est réuni jeudi le 27 mars 2008 à 20 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents : M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Diego CALABRO, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Marie GUILLON, Christine JOANNES-DONAZ, Véronique GRUSS, Claire TRICOT, Anita ZIMMERMANN, MM. Hugues BANNWARTH, Sébastien EHINGER, Bruno FREYDRICH, Nicolas KOENIG, Thomas KLETHI, David WIEST

Etait absent excusé : M. Michel DEL PUPPO

### **I. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 et suivants
- Vu la population de Herrlisheim qui est de 1614 habitants
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet au 15 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43 % de l'indice 1015.

### **2. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 et suivants
- Vu la population de Herrlisheim qui est de 1614 habitants
- Vu les arrêtés du Maire du 15 mars 2008 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet au 15 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 16.50 % de l'indice 1015.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Taux maximal de référence</b>	<b>Montant indemnité mensuelle en €</b>
M. HIRTZ Gérard, Maire	43 % de l'I.B. 1015	1 608.74
Mme ZWICKERT M.Thérèse, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M. STOECKLIN Lucien, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M. BENDELE Patrick, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M.CALABRO Diego, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31
M. GAUTHIER Erick, Adjoint	16.50 % de l'I.B. 1015	617.31

### 3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal

Désigne :

- Président de la commission d'appel d'offres : M. Gérard HIRTZ ou son délégué
- Les délégués titulaires sont :
  - M. Hugues BANNWARTH
  - Mme Véronique GRUSS
  - Mme Marie Thérèse ZWICKERT
- Les délégués suppléants sont :
  - M. Patrick BENDELE
  - M. Erick GAUTHIER
  - M. Lucien STOECKLIN

### 4. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

<b>FINANCES ET TRAVAUX</b>	<b>CONTENTIEUX, LITIGES ET DELINQUANCE</b>
CALABRO Diego ZWICKERT M.Thérèse GRUSS Véronique EHINGER Sébastien STOECKLIN Lucien <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	GAUTHIER Erick BENDELE Patrick DEL PUPPO Michel TRICOT Claire ADAM Catherine <i>RAPPORTEUR : ZWICKERT Marie-Thérèse</i>
<b>URBANISME</b>	<b>APPEL D'OFFRES</b>
BANNWARTH Hugues EHINGER Sébastien FREYDRICH Bruno <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	- <b>Membres titulaires</b> GRUSS Véronique      ZWICKERT M. Thérèse BANNWARTH Hugues - <b>Membres suppléants</b> GAUTHIER Erick      BENDELE Patrick STOECKLIN Lucien <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>
<b>AGRICOLE – VITICOLE – CHASSE – ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT</b>	<b>ANIMATION ET CULTURE</b>
STOECKLIN Lucien WIEST David <i>RAPPORTEUR : BENDELE Patrick</i>	WIEST David      GAUTHIER Erick FREYDRICH Bruno      WINKELMULLER Laurent (voix consultative) <i>RAPPORTEUR : GAUTHIER Erick</i>
<b>SCOLAIRE (Accueil périscolaire) ET JEUNESSE</b>	<b>COMMUNICATION</b>
GUILLON Marie      TRICOT Claire ZWICKERT M.Thérèse      DONAZ Christine KLETHI Thomas <i>RAPPORTEUR : ZWICKERT Marie-Thérèse</i>	KOENIG Nicolas      EHINGER Sébastien KLETHY Thomas      CALABRO Diego TRICOT Claire <i>RAPPORTEUR : KOENIG Nicolas</i>
<b>SECURITE ET CIRCULATION</b>	<b>PATRIMOINE</b>
BANNWARTH Hugues      FREYDRICH Bruno DEL PUPPO Michel      EHINGER Sébastien WIEST David <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	DEL PUPPO Michel      GAUTHIER Erick ZWICKERT M. Thérèse      FREYDRICH Bruno STOECKLIN Lucien <i>RAPPORTEUR : STOECKLIN Lucien</i>

<b>CONSEIL CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS</b>	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>
DEL PUPPO Michel      GAUTHIER Erick STOECKLIN Lucien      CALABRO Diego  <i>RAPPORTEUR : HIRTZ Gérard</i>	GAUTHIER Erick      FREYDRICH Bruno WIEST David      ZIMMERMANN Anita  <i>RAPPORTEUR : GAUTHIER Erick</i>

## 5. DELEGUES ET REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal désigne les délégués et représentants de la commune auprès des différentes instances selon le tableau joint à la présente délibération

<b>SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX</b>	<b>ASSOCIATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES</b>
Titulaire : BENDELE Patrick Suppléant : STOECKLIN Lucien	Titulaire : BANNWARTH Hugues
<b>SIVOM DU CANTON DE WINTZENHEIM</b>	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL MAISON FORESTIERE Ph. GUINIER</b>
Scolaire      Tourisme Titulaires : HIRTZ Gérard      GAUTHIER Erick  Suppléants : ZWICKERT M. Thérèse      GUILLON Marie	Titulaire : HIRTZ Gérard Suppléant : STOECKLIN Lucien
<b>CLISPD</b>	<b>OFFICE DU TOURISME EGUISHEIM &amp; ENV.</b>
Titulaire : HIRTZ Gérard Suppléant : FREYDRICH Bruno	Titulaires : HIRTZ Gérard      GAUTHIER Erick
<b>SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE DE L'ILL</b>	<b>SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA REGION DES TROIS CHATEAUX</b>
Titulaires : HIRTZ Gérard      STOECKLIN Lucien Suppléant : KOENIG Nicolas	Titulaires : HIRTZ Gérard      DEL PUPPO Michel Suppléants : CALABRO Diego      BANNWARTH Hugues
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'ELSBURG</b>	<b>GRAND PAYS DE COLMAR</b>
Titulaires : HIRTZ Gérard      DEL PUPPO Michel Suppléants : CALABRO Diego      BANNWARTH Hugues	Titulaires : HIRTZ Gérard, DEL PUPPO Michel KOENIG Nicolas Suppléants : CALABRO Diego, ADAM Catherine, ZIMMERMANN Anita
<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN</b>	<b>SYNDICAT D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES</b>
Titulaire : DEL PUPPO Michel	Titulaires : HIRTZ Gérard      STOECKLIN Lucien Suppléant : GAUTHIER Erick
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL PLAN AMENAGEMENT COLMAR – RHIN – VOSGES (SCOT)</b>
ZWICKERT M. Thérèse      GUILLON Marie CALABRO Diego      DONAZ Christine TRICOT Claire      ZIMMERMANN Anita	Titulaires : ZWICKERT M. Thérèse      KLETHI Thomas Suppléants : BANNWARTH Hugues      EHINGER Sébastien
<b>SYNDICAT FLUVIAL DE LA LAUCH AVAL</b>	<b>GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE</b>
Titulaires : STOECKLIN Lucien      WIEST David Suppléants : BANNWARTH Hugues      KLETHI Thomas	Titulaire : BENDELE Patrick Suppléant : STOECKLIN Lucien
	<b>PERISCOLAIRE</b>
	KLETHI Thomas      DONAZ Christine      GUILLON Marie ZWICKERT M. Thérèse      TRICOT Claire

## **6. INDEMNITES DU TRESORIER**

L'Assemblée décide d'attribuer à Madame Christine VEILLARD l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

## **7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 1 n° 43.
- section 4 n° 41

## **8. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

## **9. DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 comme suit :

- article 6531 : + 6 000.- €
- article 022 : - 6 000.- €

## **10. DIVERS**

Sous ce point il est question :

- de la prochaine rentrée scolaire
- des nuisances olfactives émanant de la station de compostage d'Eguisheim.